

RÈGLEMENTS NUMÉROS RCA16-19001-1, RCA02-19003-2 ET

RCA10-19002-2

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné que les règlements suivants ont été adoptés à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le 11 avril 2016 :

Règlement numéro RCA16-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA16-19001 sur la tarification afin d'introduire une grille tarifaire pour les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et de mettre à jour certaines dispositions concernant les tarifs pour le stationnement hors-rue

Règlement numéro RCA02-19003-2 modifiant le Règlement numéro RCA02-19003 régissant la démolition des immeubles afin de dispenser de l'obligation d'obtenir une autorisation du comité d'étude des demandes de démolition tout bâtiment à démolir dans le cadre de la réalisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Règlement numéro RCA10-19002-2 modifiant le Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme afin de permettre l'étude des requêtes d'autorisation d'une demande relative à un projet particulier par le comité consultatif d'urbanisme et de prévoir que lorsqu'une demande de permis portant sur un projet particulier est assujettie à l'approbation d'un PIIA ou d'une démolition, une seule demande puisse être présentée au comité à certaines conditions

Ces règlements peuvent être consultés à la mairie d'arrondissement durant les heures de bureau.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 21 avril 2016.

M^e Danielle Ruest
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

BY-LAWS NUMBERS RCA16-19001-1, RCA02-19003-2 AND RCA10-19002-2

COMING INTO FORCE

NOTICE is hereby given that the following by-laws were adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on April 11, 2016:

By-law number RCA16-19001-1 amending By-law number RCA16-19001 on tariffs

By-law number RCA02-19003-2 amending By-law number RCA02-19003 governing the demolition of buildings

By-law number RCA10-19002-2 amending By-law number RCA10-19002 on Planning Advisory Committee

These by-laws may be consulted at the borough hall during business hours.

The present by-laws become effective the day of their publication.

Given in Montréal, borough of Lachine, this April, 21, 2016.